



**Union Syndicale Départementale CGT
Santé et Action Sociale 04**

42 Bd Victor Hugo 04000 Digne-les-Bains
Tel : 06 36 47 97 49 ou Tel : 06 74 28 55 19
Email: cgtsantesocial04@gmail.com



Digne-les-Bains, le 2 novembre 2020

Monsieur le Ministre
des Solidarités et de la Santé

Objet : Sanitaire / Social / Médico-social - A travail égal, salaire égal !

Monsieur le Ministre,

Les premières augmentations de salaire issues des accords du Ségur de la santé ont pris effet fin octobre. Malheureusement, conformément au texte signé par 3 organisations syndicales : CFDT, FO, UNSA, les agents des services médico-sociaux en dehors des EHPAD s'en voient privés. **Cela fait 4 mois que nous demandons que cette situation soit corrigée.**

Pour la CGT, cela constitue une injustice flagrante. Tout au long de l'année, les agents du médico-social (**SSIAD, MAS, FAM, CAS, ESAT, CAMSP...**) sont confrontés **aux mêmes difficultés que ceux du sanitaire** : manque d'effectifs, difficultés de recrutements, contexte d'austérité budgétaire... Les réorganisations successives dans ces services en sont le reflet.

Les agents du médico-social n'ont pas démérité pendant la crise sanitaire. Ils ont dû et su s'adapter et contribuer aux organisations mises en place, acceptant pour certains des fonctions nouvelles. Ils méritent la juste reconnaissance de leur engagement au quotidien auprès des populations fragiles (prise en charge de personnes âgées à domicile, personnes handicapées...)

Cette situation est d'autant plus problématique qu'elle se retrouve au sein de même établissement engendrant des clivages et des difficultés dans la gestion des personnels. Les agents travaillant dans le secteur sanitaire ne voudront plus être affectés dans le secteur médico-social.

Pour la CGT, il n'existe qu'une Fonction Publique Hospitalière, les agents du secteur social et médico-social doivent obtenir les mêmes revalorisations salariales que dans le secteur sanitaire **avec effet rétroactif au 1^{er} septembre.**

Monsieur le Ministre, nous vous demandons d'intervenir pour réparer cette inégalité de traitement. Nous restons à votre disposition pour plus d'informations si nécessaire.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

La Commission Exécutive
de l'USD CGT Santé et Action Sociale 04

Copie : ARS 04 / ARS PACA / Préfet, Députés et Sénateurs des Alpes de Haute Provence